



CONSEIL MARITIME DE FACADE

MANCHE EST – MER DU NORD

DELIBERATION

Portant nomination des présidents des commissions spécialisées du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord

VU le Code de l'Environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade

VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;

VU le règlement intérieur du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;

VU les résultats des élections des présidents des commissions spécialisées du 11 septembre 2012 ;

Après délibération lors de la séance du 24 septembre 2012

Réunies le 11 septembre 2012 par le vice-président du Conseil maritime de façade, président de la commission permanente, les commissions spécialisées ont procédé, conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur, à l'élection de leur président.

Ont été élus :

- pour la commission spécialisée Milieu vivant :
 - **Madame Sylvie BARBIER**, représentant l'association France Nature Environnement
- pour la commission spécialisée Ressources non biologiques :
 - **Monsieur Wulfran DESPICHT**, représentant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- pour la commission spécialisée Loisirs et Tourisme :
 - **Monsieur Jean LEPIGOUCHET**, représentant les pêcheurs plaisanciers

- pour la commission spécialisée Articulation mer et littoral :
 - **Monsieur Jean LEPETIT**, représentant le conseil général de la Manche

L'élection du président de la commission spécialisée Transport maritime et Infrastructures portuaires a été repoussée à la prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité

**Le Vice-président du Conseil maritime
de façade Manche Est-mer du Nord,
Président de la commission permanente**



Dominique GAMBIER